Cofinancé par l'Union européenne

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

EXPLIQUE-MOI... *L'EUROPE*

ERASMUS+, C'EST AUSSI POUR LES ÉLÈVES ET PROFESSEURS EN AGRICULTURE

Selon une idée répandue, le programme européen en faveur de la mobilité est réservé aux seuls étudiants. Dans la réalité, de très nombreux publics peuvent en profiter. Notamment dans le monde agricole.

Qui peut en profiter ?

Élèves, étudiants, professeurs, formateurs et personnels de l'enseignement agricole

X2 Entre 2014 et 2020, 37 300 personnes ont bénéficié d'une mobilité d'Erasmus+ dans le cadre des formations agricoles. C'est **2 fois** plus que sur la période précédente.

Pour aller où ?

27 États membres de l'UE

6 pays associés au programme : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie

Et dans certains cas, c'est même possible dans le reste du monde !

En France, le programme a la cote dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole représente **3 %** des effectifs nationaux.

Mais il bénéficie de **8,4 %** des financements nationaux du programme.

10 % des mobilités sont effectuées par des bénéficiares issus de l'enseignement agricole.

Pour faire quoi ?

Erasmus+ finance des projets de mobilité pour une période d'études, d'apprentissage ou un stage. ⏳ De 2 jours à 12 mois.

Mais également des projets de partenariat. Plusieurs établissements européens coopèrent pour monter un projet commun.

Quels avantages ?

Découvrir d'autres pratiques agricoles chez nos voisins

S'adapter à de nouveaux environnements

Gagner en confiance en soi

Maitriser des langues étrangères

EXEMPLE DE COOPÉRATION : EURO-EDUCATES

Le centre d'enseignement zootechnique de la Bergerie nationale coordonne le projet avec des partenaires en Autriche, Italie, Lituanie et Slovénie.

Objectif : accompagner les enseignants et les formateurs de l'enseignement agricole pour répondre aux objectifs environnementaux.

Sources : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Agence Erasmus + France / Education et Formation, Commission européenne